

**MINISTERE DELEGUE AUPRES  
DU PREMIER MINISTRE  
CHARGE DU PLAN ET DU  
DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL**

**REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union-Discipline-Travail**

**INSTITUT NATIONAL  
DE LA STATISTIQUE**

# **PROFIL DE PAUVRETE EN COTE D'IVOIRE 1993 ET 1995**

**Rapport de mission à la Banque Mondiale à Washington  
du 5 au 25 Février 1996**

**DOCUMENT DE TRAVAIL - PROVISoire**

Rédigé par:

**OUATTARA Idrissa**

Ce rapport est un document de travail rédigé à partir des données issues de deux enquêtes réalisées par l'Institut National de la Statistique (INS) en collaboration avec la Banque Mondiale. Il s'agit de :

- l'enquête "Prioritaire sur les Dimensions Sociales de l'Ajustement Structurel (DSA) de 1993", financée sur le "Prêt de Développement Municipal" (PDM) et
- l'enquête sur le "Niveau de Vie des Ménages" réalisée en 1995, à partir des fonds alloués à la composante "Ressources Humaines" du "Projet d'Assistance à la Gestion Economique" (PAGE-RH).

Il a été préparé par OUATTARA Idrissa, Sous-Directeur des Statistiques Générales et Chef de Projet de ces enquêtes, lors d'une mission effectuée, du 5 au 25 février 1996, à la Banque Mondiale, à Washington. Il donne des statistiques issues de l'Enquête Prioritaire de 1993 et prend en compte les principaux résultats du rapport de mission du 26 octobre au 6 décembre 1995, rédigé en collaboration avec Melle COULIBALY A. Jeannine et M. FOFANA Karime.

Il s'intéresse à la pauvreté et aux conditions d'existence des couches les plus défavorisées en 1993 et 1995. Afin de mieux suivre la pauvreté et son évolution dans le temps, nous avons retraité les dépenses de l'enquête DSA de 1993 suivant la méthode d'analyse de l'enquête sur le "Niveau de Vie des Ménages" d'avril et mai 1995.

Le seuil de pauvreté retenu étant le fruit d'un compromis, dans la mesure où la notion de pauvreté est très complexe à cerner à cause de l'inexistence d'une norme préétablie et universellement admise, nous invitons l'utilisateur de ces résultats à ne pas perdre de vue le **caractère relatif** de certains chiffres et commentaires.

## **PROFIL DE PAUVRETE EN COTE D'IVOIRE ENQUETE NIVEAU DE VIE DES MENAGES EN COTE D'IVOIRE EN 1993 et 1995**

La Côte d'Ivoire a réalisé, de 1975 à 1995, plusieurs enquêtes auprès des ménages. Parmi celles-ci il convient de citer:

- l'Enquête Budget-Consommation des Ménages de 1979 (EBC 79),
- l'Enquête Permanente Auprès des Ménages (EPAM) de 1985 à 1988,
- l'Enquête Prioritaire sur les Dimensions Sociales de l'Ajustement Structurel (DSA) de 1992 à Abidjan et de 1993 sur l'ensemble du territoire
- et l'Enquête "Niveau de Vie des Ménages" de 1995.

Ces enquêtes ont permis d'analyser l'évolution du niveau et des conditions de vie des ménages de type africain vivant en Côte d'Ivoire.

Le présent rapport a pour but d'étudier, à partir des enquêtes de 1993 et 1995, le niveau et les conditions d'existence des ménages les plus démunis.

Les principales variables étudiées se rapportent à la composition du ménage, à l'éducation, à la santé, au logement, au transport, aux activités et à l'emploi, aux dépenses, aux revenus, à la consommation, etc....

Mais avant, il faut préciser que la notion de pauvreté est très complexe à cerner dans la mesure où il n'existe pas une norme préétablie et qu'il faut, dans la plupart des cas, trouver un compromis.

Par conséquent, l'étude sur la pauvreté, est un exercice à la fois difficile et osé du fait du caractère subjectif des options à prendre au niveau de la définition du pauvre et/ou du seuil de pauvreté à retenir.

Deux des méthodes généralement utilisées consistent à adopter (cf CHRISTIAAN GROOTAERT: "Réformes économiques et analyse de la pauvreté, l'expérience de la Côte d'Ivoire"):

- un seuil de pauvreté absolu correspondant à un minimum de besoins nutritionnels à satisfaire, calculé sur la base des dépenses alimentaires minima auxquelles on peut ajouter un panier de biens considéré comme un minimum essentiel
- ou un seuil de pauvreté relatif déterminé par la distribution des dépenses. Ce seuil de pauvreté est alors une proportion arbitraire et présélectionnée de la population ayant effectué ces dépenses.

Il est nécessaire de rappeler que, compte tenu des réticences des ménages à fournir des informations relativement fiables sur le revenu, l'on préfère se servir des dépenses dans l'étude de la pauvreté.

A partir donc des dépenses des ménages enregistrées lors de l'Enquête Permanente Auprès des Ménages de 1985 (EPAM 85), Christaan Grootaert a défini:

- un seuil de pauvreté relatif de 128 600 Francs CFA correspondant à 30% des personnes les plus pauvres lorsque la population est classée par ordre croissant de la dépense par tête (3ème décile).
- et un seuil d'extrême pauvreté relatif de 75 000 Francs CFA concernant les 10% les plus pauvres (1er décile).

Pour la présente étude de l'évolution de la pauvreté entre 1985 et 1993 d'une part et 1985 et 1995 d'autre part, nous retiendrons le seuil d'extrême pauvreté de 1985 qui était de 75000 francs CFA. Nous appliquerons, à ce seuil un déflateur de prix à la consommation des ménages africains.

Ce déflateur est un indice intégré de prix à la consommation des ménages africains à Abidjan calculé à partir des prix moyens des mois de mai à décembre pour l'enquête de 1993 et de mars à mai pour celle de 1995.

Afin d'éclairer le lecteur sur le choix des intervalles de mois utilisés dans le calcul des prix moyens, il convient de préciser que les travaux de collecte des données ont respectivement eu lieu de juin à novembre 1993 et d'avril à mai 1995. Les réponses aux questions sur les dépenses de la dernière semaine et celles du dernier mois couvrent en partie ou entièrement le mois précédant le début de la collecte.

La formule de calcul de l'indice intégré est la suivante:

$$\text{Indice}_{\text{intégré}} = 0.8 * \text{Indice}_{\text{ouvrier}} + 0.2 * \text{Indice}_{\text{cadre}}$$

La base 100 de cet indice correspond à la période de collecte de l'Enquête Permanente Auprès des Ménages de 1985 (EPAM 85), c'est-à-dire Février 1985 à Janvier 1986.

Des coefficients de raccordement de 1.38 pour l'indice ouvrier et de 1.32 pour l'indice cadre, ont aussi été appliqués pour ramener les indices des prix à la consommation (base 100 de Novembre 1992 à Octobre 1993) à la base 100 d'Août 1984 à Juillet 1985. Le tableau 0 résume les déflateurs de prix nécessaires à cette étude.

**TABLEAU 0: LES DEFLATEURS DE PRIX UTILISES**

INDICE	1985	1986	1987	1988	1993	1995
<b>1. ABIDJAN</b>						
BASE 100: AOÛT 84-JUIL.85						
OUVRIER	102.58	112.51	121.22	128.85	139.60	
CADRE	102.58	108.82	115.21	122.79	133.10	
BASE 100: 1985 (EPAM 85)						
OUVRIER	100.00	109.68	118.17	125.61	136.09	
CADRE	100.00	106.08	112.31	119.70	129.75	
SYNTHETIQUE	100.00	108.96	117.00	124.43	134.82	
BASE 100: Nov. 92-Oct. 93						
SYNTHETIQUE (MOYENNE MARS-MAI 95)						137.48
BASE 100: 1985 (EPAM 85)						
SYNTHETIQUE (MOYENNE MARS-MAI 95)						193.11
<b>2. AUTRES VILLES</b>						
Base 100: JANV-DECEMBRE 93 MOYENNE MARS-MAI 95)						138.34
<b>3. DEFLATEUR PAR STRATE</b>						
ABIDJAN BASE 100 (EPAM 85, MOYENNE MARS-MAI 1995)						193.11
ABIDJAN 100 (MOYENNE MARS-MAI 95)						100.00
AUTRES VILLES						96.38
FORET RURALE EST						87.24
FORET RURALE OUEST						74.24
SAVANE RURALE						81.29

Le déflateur au niveau des Autres Villes est obtenu en ramenant l'indice d'Abidjan (moyenne mars-mai 1995) à la base 100 allant de janvier à, décembre 1993; en l'absence de prix collectés en milieu rural, le déflateur dans une strate est égal à la moyenne des déflateurs qui y ont été utilisés en 1986, 1987 et 1988, lors de l'analyse des différentes phases de l'Enquête Permanente Auprès des ménages (EPAM 86 à 88).

## **1. PRESENTATION DES ENQUETES AUPRES DES MENAGES DE 1993 ET 1995**

L'Enquête Niveau de vie en Côte d'Ivoire, dont les résultats servent à analyser l'évolution de la pauvreté au cours de la décennie 1985-1995, présente beaucoup de similitudes avec celle de 1993 au niveau du contenu et de la forme des principales questions et sections, de la méthode de collecte, des ménages et grappes enquêtés (100 grappes issues des 420 de 1993), etc...

### **1.1. Objectifs des enquêtes auprès des ménages de 1993 et 1995**

L'objectif principal de ces enquêtes est de collecter des informations destinées à améliorer la planification et l'évaluation des politiques économiques et sociales en Côte d'Ivoire.

Elles doivent permettre:

- de fournir des données de base sur le niveau et les conditions d'éducation, de santé, de logement, de travail et d'activités, de transport, de dépenses, etc ;
- d'étudier l'évolution du niveau de vie des ménages et de la pauvreté;
- d'analyser la situation des groupes vulnérables;
- d'offrir un cadre d'analyse de l'impact des différentes mesures économiques, financières et sociales au niveau des ménages...

### **1.2. Méthodologie des enquêtes auprès des ménages de 1993 et 1995**

#### **1.2.1. Le plan de sondage**

##### **1.2.1.1 L'Enquête Prioritaire de 1993**

L'enquête Prioritaire sur les Dimensions Sociales de l'Ajustement Structurel (DSA) de 1993 porte sur un échantillon total de 9600 ménages.

Ces 9600 ménages ont été tirés suite à un dénombrement effectué, en novembre 1991, dans 480 grappes choisies de façon systématique parmi les îlots du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1988 (RGPH 88). Dans chaque grappe, 20 ménages ont été tirés aléatoirement.

Prévus pour 1992, les travaux de collecte des données sur l'ensemble du territoire national n'ont finalement eu lieu qu'en 1993. Cependant, il importe de préciser que les 1680 ménages de la ville d'Abidjan ont été enquêtés en 1992.

En 1993, 8400 ménages ont été finalement enquêtés dont 480 à Abidjan (contre 1680 en 1992).

### 1.2.1.2 L'Enquête Niveau de Vie de 1995

L'Enquête sur le Niveau de Vie couvre un échantillon de 1200 ménages dont:

- 1000 sont tirés de façon totalement aléatoire et
- 200 tirés au hasard à partir de la liste des ménages de l'Enquête Prioritaire de 1993, dénombrés en 1995 et ne faisant pas partie de l'échantillon principal de 1000 ménages préalablement obtenu.

Cette méthode de tirage a permis de constituer un sous-échantillon (panel) de 457 ménages enquêtés à la fois en 1993 et 1995 et devant servir à analyser l'évolution de la situation socio-économique de ces ménages entre les deux périodes.

Ces 1200 ménages sont répartis dans 100 grappes ou unités primaires de sondage tirées de façon systématique à partir des 420 de l'enquête Prioritaire de 1993.

Après un dénombrement effectué dans chaque grappe, 10 ménages formant l'échantillon principal sont tirés; ensuite, sur la base des ménages de l'Enquête Prioritaire de 1993, dénombrés en 1995 et ne faisant pas partie de l'échantillon de 10 ménages préalablement obtenu, 2 ménages prévus pour le panel sont tirés.

Le tableau 1.2.1 donne la répartition des 420 grappes de l'Enquête Prioritaire de 1993 et celle des 100 grappes de l'Enquête sur le Niveau de Vie de 1995 par strate.

**TABLEAU 1.2.1: REPARTITION DES GRAPPES DES ENQUETES DE 1992, 1993 ET 1995 PAR STRATE<sup>1</sup>**

STRATE	NOMBRE DE GRAPPES PREVUES EN			%
	1992	1993	1995	
ABIDJAN	84	24	24	100
AUTRES VILLES	184	184	24	13
FORET RURALE EST	71	71	19	27
FORET RURALE OUEST	63	63	16	25
SAVANE RURALE	78	78	17	22
<b>ENSEMBLE</b>	<b>480</b>	<b>420</b>	<b>100</b>	<b>24</b>

<sup>1</sup>Le pays est subdivisé en 5 strates d'analyse représentatives

### 1.2.2. Le questionnaire

Le questionnaire de l'Enquête sur le Niveau de Vie a adopté le schéma de celui de l'Enquête Prioritaire de 1993. Mais il comporte dix sections numérotées de 0 à 9 tandis que celui de 1993 en contient 12 allant de 0 à 11.

Les sections se rapportant au même thème dans les deux enquêtes ont, à quelques questions près, le même contenu. Le tableau 1.2.2 donne une vue synthétique des deux questionnaires.

TABLEAU 1.2.2: Répartition synthétique des thèmes par numéro de section

INTITULE DE LA SECTION	N° AU QUESTIONNAIRE	
	DE 1993	DE 1995
Renseignements sur la collecte et le ménage	0	0
Composition du ménage, Santé, Migration, Education et Emploi	1	1
Logement et Equipement	2	2
Difficultés rencontrées et Stratégies	3	8
Emploi des deux décideurs du ménage	4	-
Migration	5	-
Agriculture et Elevage	6	3
Entreprises Non Agricoles	7	4
Dépenses du ménage	8	5
Ressources complémentaires	9	6
Propriétés et Avoirs du ménage	10	7
Anthropométrie	11	-
Emploi du temps des femmes	-	9



## **2. SEUIL ET RATIOS DE PAUVRETE EN COTE D'IVOIRE EN 1993 ET 1995**

Le profil de pauvreté en Côte d'Ivoire en 1993 et 1995 sera traité en fonction de l'un des deux seuils de pauvreté (moyenne pauvreté et extrême pauvreté) définis par CHRISTIAAN GROOTAERT en 1985 à partir des données issues de l'Enquête Permanente Auprès des Ménages (EPAM 85).

Il s'agit donc d'un seuil de pauvreté relatif **constant en termes réels**, c'est-à-dire que nous appliquerons au seuil de pauvreté de 1985 qui sera retenu, l'indice synthétique moyen des prix à la consommation des ménages africains (de toute catégorie) avec pour base 100 la période de collecte de l'Enquête Permanente Auprès des Ménages en 1985 (EPAM 85). Pour cette période de base allant de février 1985 à janvier 1986, l'indice synthétique moyen à Abidjan est:

- de 135,12 sur la période de mai à novembre 1993 pour l'Enquête Prioritaire et de
- 193,11 de mars à mai 1995 quand il s'agit de l'Enquête sur le Niveau de Vie.

L'objet principal de cette étude est d'analyser la pauvreté de façon opérationnelle, c'est-à-dire de permettre le ciblage de groupes vulnérables en faveur desquels des politiques économiques réalistes peuvent être envisagées.

### **2.1. Le ratio de pauvreté**

#### **2.1.1.1. Méthodologie de calcul des indices de pauvreté**

Pour la méthodologie de calcul des différents indices, il convient de se référer au "document de travail N° 1" de la série de documents de travail sur les dimensions sociales de l'ajustement, publié par CHRISTIAAN GROOTAERT ET RAVI KANBUR et intitulé "Analyse opérationnelle de la pauvreté et des dimensions sociales de l'ajustement - Méthodologie et proposition d'application au cas de la Côte d'Ivoire".

Le ratio de pauvreté  $P_0$  est égal au nombre d'individus pauvres rapporté au nombre total d'individus.

Pour prendre en compte le nombre de pauvres, l'étendue de la pauvreté et la situation des plus pauvres d'entre les pauvres, l'on calcule les indices  $P_1, P_2, \dots$

Le seuil de pauvreté de 1985, 128600 Francs CFA par tête et par an, ramené à 248300 Francs CFA en 1995, donne un ratio de pauvreté de près de 70% contre 30 en 1985, c'est-à-dire presque toute la population. Il suppose des mesures tendant plus à soutenir une politique de croissance économique pour tous qu'à rechercher des solutions spécifiques aux conditions d'existence difficiles des couches les plus pauvres.

Pour cette raison, nous avons décidé d'analyser l'évolution de la pauvreté dans la couche la plus défavorisée, celle de l'extrême pauvreté relative. Pour cette catégorie, le seuil défini par CHRISTIAAN GROOTAERT en 1985 (EPAM 85) est de 75 000 Francs CFA par tête et par an.

Ce seuil passe à 101 340 Francs CFA en 1993 et à 144 800 Francs CFA en 1995 lorsque nous utilisons la période de Février 1985 à Janvier 1986 comme base de référence, soit la période de collecte de l'Enquête Permanente Auprès des Ménages de 1985 (EPAM 85), et les prix moyens respectifs de mai à novembre 1993 et de mars à mai 1995.

### **2.1.1.2 Ratio de pauvreté par strate**

Le tableau 2.1.1 montre que le ratio de pauvreté de 10% en 1985 s'est multiplié par un peu plus de 3 en passant à 31,3% en 1993 et à 33,9% en 1995.

Mais avant de continuer l'analyse, il importe d'attirer l'attention de l'utilisateur de ces résultats sur une conclusion tendant à retenir de façon affirmative, au vu de l'augmentation du ratio de pauvreté de 2,6 points entre 1993 et 1995, que les ménages se sont appauvris davantage au cours des deux années. Trois facteurs importants permettent de comprendre cette position:

- i). l'échantillon de 1995 n'est que de 1000 ménages, soit seulement 10,4% de celui de 1993 qui est de 9600;
- ii). l'échantillon de 1993 se rapporte plus particulièrement aux ménages dénombrés en 1991 qui n'ont pas changé de domicile tandis que celui de 1995 est issu d'un dénombrement mené parallèlement avec la collecte des données;

iii).les 9600 ménages de 1993 sont obtenus en remplaçant les 480 ménages enquêtés en Abidjan par les 1680 de 1992. Cette démarche est surtout liée au fort taux de remplacement de 53% des ménages constaté en 1993 à Abidjan. Ce taux se rapporte aux 480 ménages de ville en 1993 qui ne représentent que 28,6% des 1680 ménages de 1992.

Au regard de ce qui précède, il est plus intéressant de considérer l'ordre de grandeur et de constater que le taux de pauvreté est passé de 10% en 1985 à un peu plus de 30% en 1993 et 1995.

Le seuil d'extrême pauvreté est de 64 465 Francs CFA en 1993 et de 94 600 Francs CFA en 1995. Ces montants par tête sont ceux en dessous desquels se retrouvent 10% des individus lorsque la population est classée par ordre croissant de la dépense per capita en 1993 et en 1995.

Si nous reconduisons le seuil d'extrême pauvreté de 1993 en 1995 en tenant compte du taux d'inflation entre les deux périodes (193.11 en 1995 et 134.82 en 1993), nous obtenons un seuil relatif d'extrême pauvreté de 92 340 Francs CFA. Ce seuil plus bas d'extrême pauvreté en 1995 correspond à un ratio de 8,1%.

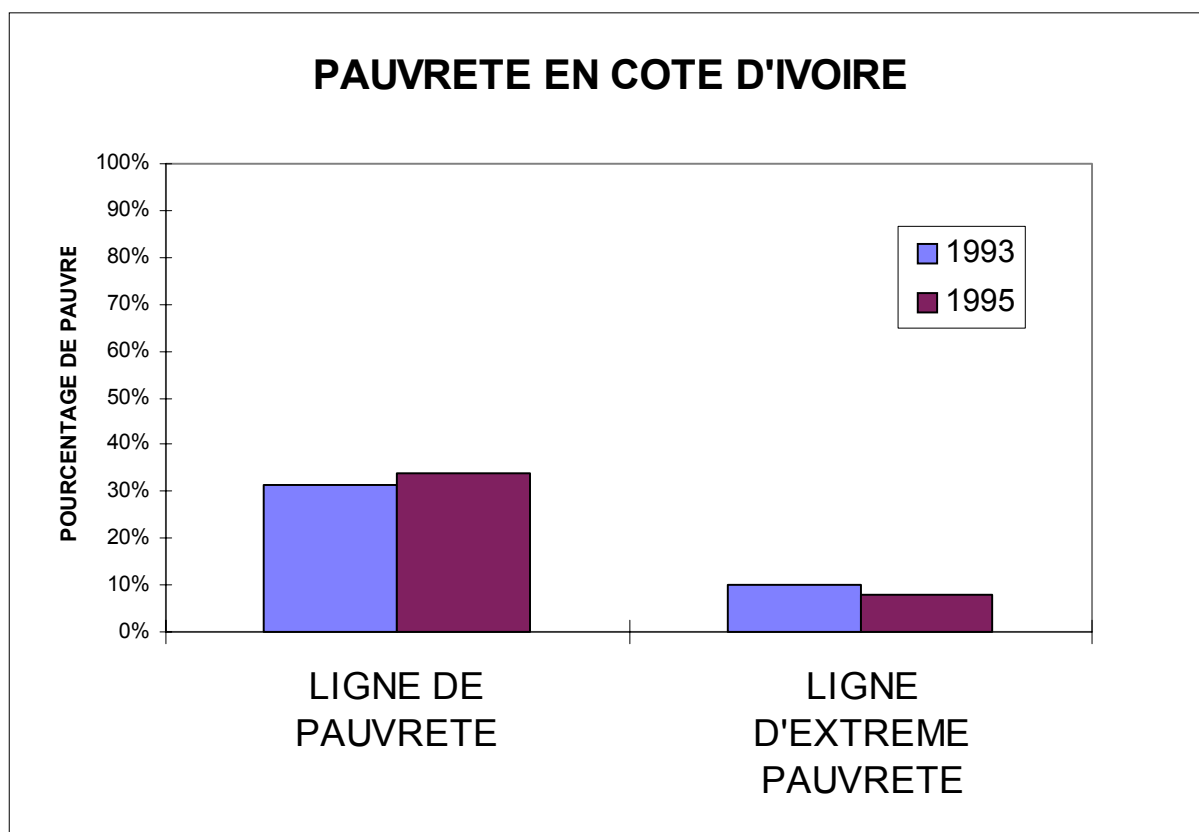
Cette démarche montre bien que le ratio d'extrême pauvreté relative de 10%, retenu par hypothèse et correspondant à un seuil de 94 600 Francs CFA, est surestimé au regard du résultat obtenu à partir d'un seuil constant en termes réels (64 465 Francs CFA en 1993 et 92 340 en 1995).  
e celui qu'on s 94 600 Francs CFA.

Ce nouveau ratio d'extrême pauvreté par strate est donné au tableau et au graphique numéro 2.1.0.

**TABLEAU 2.1.0: RATIO D'EXTREME PAUVRETE EN 1995.**

**- Seuil de 64 465 F CFA en 1993 passé  
à 92 340 F CFA en 1995.**

STRATE	1993		1995	
	EFFECTIF	P0	EFFECTIF	P0
ABIDJAN	11046	0.007	1318	0.0412
AUTRES VILLES	13264	0.094	961	0.0395
FORET RURALE EST	12236	0.100	1320	0.1023
FORET RURALE OUEST	10096	0.120	870	0.0769
SAVANE RURALE	10058	0.193	991	0.1492
<b>ENSEMBLE</b>	<b>56700</b>	<b>0.10</b>	<b>5461</b>	<b>0.0810</b>



Le tableau 2.1.1 fait ressortir que, quelle que soit l'année, la distribution de la pauvreté est très différente d'une strate à une autre.

**TABLEAU 2.1.1: Ratio de pauvreté par strate en 1985, 1993 et 1995.**  
**Seuil de 10% en 1985: 75 000 Francs CFA**  
**1993: 101 340 Francs CFA**  
**1995: 144 800 Francs CFA**

STRATE	1985		1993		1995	
	EFFECTIF TOTAL	P0	EFFECT. TOTAL	P0	EFFECTIF TOTAL	P0
ABIDJAN	2458	0,007	11046	0,048	1318	0,174
AUTRES VILLES	2929	0,080	13264	0,313	961	0,288
FORET RURALE EST	1957	0,152	12236	0,373	1320	0,382
FORET RURALE OUEST	3218	0,016	10096	0,356	870	0,471
SAVANE RURALE	2473	0,259	10058	0,485	991	0,436
ENSEMBLE	13035	0,10	56700	0,313	5460	0,339

Par rapport aux différentes strates nous pouvons dire qu'en 1985, nous avons, au seuil de pauvreté relatif de 75 000 Francs CFA, un ratio de pauvreté presque nul de 5% en milieu urbain, avec 0,7% à Abidjan et 8% dans les Autres Villes.

Ce ratio est passé à 19,3% et 22,2% en 1993 et 1995, soit une augmentation respective de 14,3 et 17,2 points. A Abidjan, le ratio de pauvreté a atteint 4,8% en 1993 et 17,4% en 1995, soit respectivement 4,1 et 16,7 points en plus par rapport à 1985. Dans les Autres Villes, cette variation par rapport à 1985 était de +23,3 et +20,8 points en 1993 et 1995.

Le ratio du milieu rural, qui était de 15,8% en 1985 est passé à 40,3% en 1993 et à 42,3% en 1995, soit une augmentation respective de 204% et 218%. Cette augmentation en 1993 est de 145% en Forêt Est, 2125% en Forêt Ouest et 87% en Savane. En 1995, elle est respectivement de 151%, 2844% et 68%.

Ces ratios traduisent, au cours de la décennie, un rythme d'appauvrissement plus rapide dans les villes, malgré un niveau apparemment bas dans celles-ci, qu'en milieu rural.

Mais cette tendance générale ne doit pas faire oublier la très forte aggravation de la pauvreté en Forêt Rurale Ouest où le ratio passe de 1,6% en 1985 à 35,6% en 1993 et à 47,1% en 1995. Ce taux de 1995 présente la Forêt Rurale Ouest comme étant la zone la plus pauvre.

Cette situation surprenante, au regard des résultats des enquêtes précédentes, mérite d'être vérifiée à la lumière des résultats d'autres études.

### 2.1.2. Extrême pauvreté

S'agissant des 10% les plus pauvres, ceux considérés comme étant en situation d'extrême pauvreté avec une dépense par tête inférieure à 64 465 Francs CFA en 1993 et à 94 600 Francs CFA en 1995 (cf tableau 2.1.2), le ratio par strate en 1993 et en 1995 est respectivement de: 0,7 et 4,7% à Abidjan, 9,4 et 5,4% dans les Autres Villes, 10 et 13,5% en Forêt Est, 12 et 10,4% en Forêt Ouest et 19,3 et 16,1% en Savane.

**TABLEAU 2.1.2: INDICES D'EXTRÊME PAUVRETE EN 1995 PAR STRATE.**  
 - Ligne d'extrême pauvreté en 1993: 64 465 F CFA  
 en 1995: 94 600 F CFA  
 - les 10% les plus pauvres

STRATE	EFFECTIF TOTAL EN 1993	P0 EN 1993	INDICE DE PAUVRETE EN 1993			INDICE DE PAUVRETE EN 1995				
			P1	ETENDUE P1/P0	CONTRI- BUTION	EFFECTIF TOTAL	P0	P1	CONTRI- BUTION	ETENDUE P1/P0
ABIDJAN	11046	0.007	0.001	0.101	1.351	1318	0.047	0.006	4.063	0.124
AUTRES VILLES	13264	0.094	0.018	0.188	21.873	961	0.054	0.009	6.196	0.173
FORET EST	12236	0.100	0.021	0.205	21.470	1320	0.135	0.027	35.532	0.199
FORET OUEST	10096	0.120	0.025	0.213	21.259	870	0.104	0.018	12.229	0.169
SAVANE	10058	0.193	0.042	0.220	34.047	991	0.161	0.043	41.980	0.268
ENSEMBLE C.I.	56700	0.10	0.021	0.207	100.000	5460	0.10	0.020	100.000	0.203

### 2.1.3. Incidence de la pauvreté de 1985 à 1995

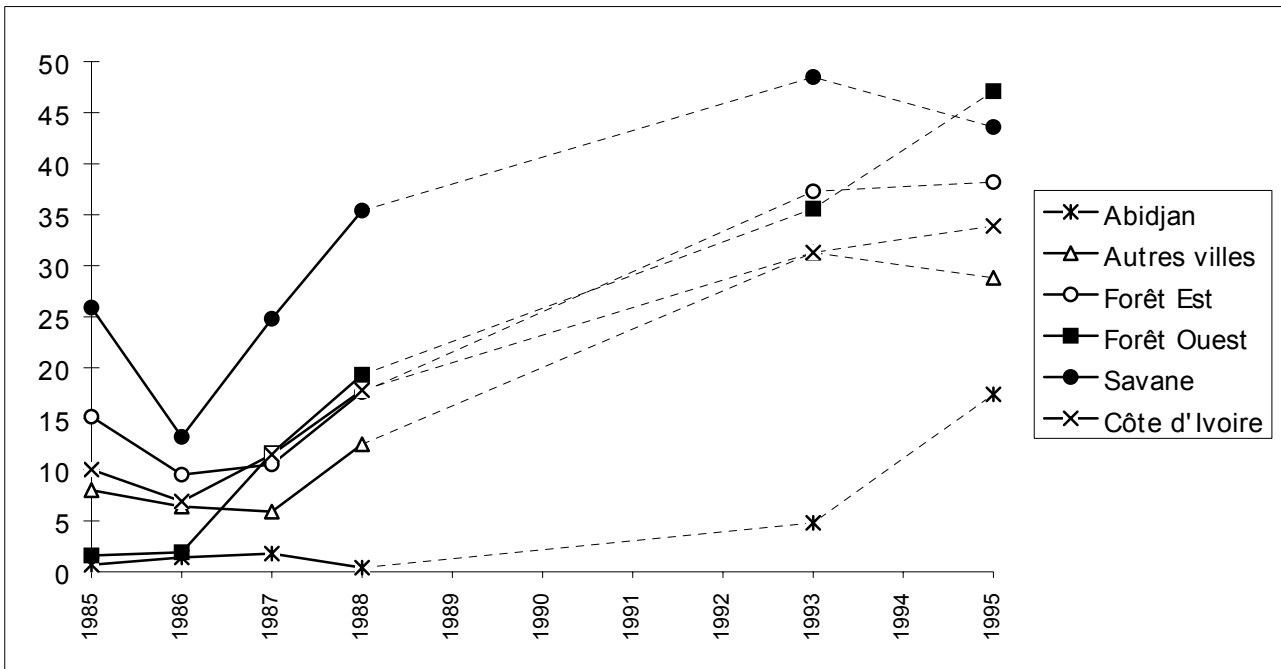
Le tableau 2.1.3 donne la distribution des indices de pauvreté (incidence de la pauvreté) en 1985, 1986, 1987, 1988, 1993 et 1995.

Ce tableau et la courbe des indices  $P_0$  font apparaître un accroissement modéré du nombre de pauvres jusqu'en 1988 et fort en 1993 et 1995.

La baisse sensible constatée en 1986 peut être soit accidentelle, soit l'effet du remplacement de 50% des 1600 ménages enquêtés en 1985. En effet, contrairement à 1987 et 1988 où l'on remplaçait entièrement 50 des 100 grappes de l'année précédente, nous avons dû, en 1986, remplacer dans chacune des grappes la moitié des ménages enquêtés en 1985.

**Tableau 2.1.3 : Incidence de la pauvreté de 1985 à 1995**  
 (Seuil de pauvreté = 75 000 F CFA par tête  
 et par an en 1985)

Région	1985	1986	1987	1988	1993	1995
Abidjan	0,7	1,4	1,8	0,4	4,8	17,4
Autres villes	8	6,4	5,9	12,5	31,3	28,8
Forêt Est	15,2	9,5	10,5	17,6	37,3	38,2
Forêt Ouest	1,6	1,9	11,6	19,3	35,6	47,1
Savane	25,9	13,2	24,8	35,4	48,5	43,6
Côte d'Ivoire	10	6,9	11,5	17,8	31,3	33,9



Note : Il n'y a pas eu d'enquête de 1989 à 1992 et en 1994. Les tirets servent à relier ces années aux autres

## 2.2 La contribution des régions à la pauvreté nationale

Alors qu'en 1985 la contribution des régions était de 87% en milieu rural (avec respectivement 10,6%, 37,5 et 38,9% en Forêt Est, en Forêt Ouest et en Savane) et seulement 13% en milieu urbain (3,3% à Abidjan et 9,7% dans les Autres Villes), nous constatons à travers le tableau 2.2 que celle-ci est:

- en 1993, de 73,6% en milieu rural (avec 25,8 en Forêt Est, 20,3 en Forêt Ouest et 27,5 en Savane), soit une baisse 6,4 points par rapport à 1985 et de 26,4% en zone urbaine (Abidjan 3,0% et Autres Villes 23,4%),

- et en 1995, de 72,7% en milieu rural (avec respectivement 27,2%, 22,1% et 23,4% en Forêt Est, en Forêt Ouest et en Savane) et de 27% en milieu urbain (12,4% à Abidjan et 14,9% dans les Autres Villes).

**TABLEAU 2.2: INDICES DE PAUVRETE EN 1993 ET 1995 PAR STRATE**  
 - Ligne de pauvreté en 1993: 101 340 FRANCS CFA  
 - Ligne de pauvreté en 1995: 144 800 FRANCS CFA  
 à partir de la ligne de 1985: 75 000 FRANCS CFA

STRATE	EFFECTIF TOTAL EN 1993	P0 EN 1993	INDICE DE PAUVRETE EN 1993			INDICE DE PAUVRETE EN 1995				
			P1	ETENDUE P1/P0	CONTRI-BUTION	EFFECTIF TOTAL	P0	P1	CONTRI-BUTION	ETENDUE P1/P0
ABIDJAN	11046	0.048	0.009	0.176	2.991	1318	0.174	0.036	12.355	0.210
AUTRES VILLES	13264	0.313	0.081	0.259	23.434	961	0.288	0.065	14.936	0.225
FORET EST	12236	0.373	0.100	0.267	25.759	1320	0.382	0.098	27.213	0.258
FORET OUEST	10096	0.356	0.100	0.280	20.285	870	0.471	0.108	22.144	0.229
SAVANE	10058	0.485	0.151	0.312	27.531	991	0.436	0.124	23.352	0.283
ENSEMBLE C.I.	56700	0.313	0.087	0.277	100.000	5460	0.339	0.084	100.000	0.247

## 2.3. L'étendue de la pauvreté

L'étendue de la pauvreté se mesure par l'expression:

$$I = (z - y_p) / z;$$

z désignant la ligne ou le seuil de pauvreté et  $y_p$  le revenu moyen des pauvres (pour plus de détails se référer au document cité plus haut).

C'est un ratio d'écart de dépense qui est aussi égal au rapport  $P_1/p_0$  parce que l'indice  $p_1$  est égal au produit de  $p_0$  par  $I$  ( $P_{0x}I$ ).



Au tableau 2.2, nous constatons que l'étendue est:

- en 1993, à peu près uniforme dans les différentes strates à l'exception d'Abidjan où elle est de 17,6%. Elle varie de 25,9% dans les Autres Villes à respectivement 26,7%, 28% et 31,2% en Forêt Est, en Forêt Ouest et en Savane. Elle est aussi de 27,7% sur l'ensemble du pays;
- uniforme sur l'ensemble du territoire en 1995. Elle est égale à 21% à Abidjan et à respectivement 22,5%, 25,8%, 22,9%, 28,3% et 24,7% dans les Autres Villes, en Forêt Est, en Forêt Ouest, en Savane et sur l'ensemble du pays.

#### **2.4. Distribution des pauvres par groupe socio-économique (GSE)**

Pour un ratio de pauvreté nationale de 31,3% en 1993 et de 33,9% en 1995, le tableau 2.4.1a fait ressortir chez les chômeurs 20% de pauvres en 1993 et 52,8% en 1995. Cet ratio est respectivement de:

- 37,2% et 38,7% chez les agriculteurs d'exportation ;
- de 47% et 54,2% chez les agriculteurs de vivriers;
- de 49,4% et 32,1% chez les employés agricoles;
- de 23,7% et 29,3% dans le secteur dit informel;
- 7,2% et 15,1% chez les employés du public.

En 1995 (cf tableau 2.4.1b)), nous avons 27,8% de pauvres chez les indépendants du secteur informel et 29,7% chez les employés du même secteur.

La contribution des groupes socio-économiques à la pauvreté nationale n'est pas significativement différente entre 1993 et 1995. En 1993, nous relevons que 35,1% des pauvres sont des agriculteurs d'exportation et qu'en 1995 ce taux est de 33,9%; cette distribution de pauvres en 1993 et 1995 est respectivement de:

- 32,9% et 31,2% chez les agriculteurs de vivriers;
- 7,9% et 4,9% chez les employés agricoles;
- 13,6% et 19,7% dans le secteur dit informel;
- 2,4% et 3,6% chez les employés du public.

Au niveau des extrêmes pauvres, les 10% les plus pauvres (cf tableaux 2.4.2a-b), le ratio d'extrême pauvreté est identique entre 1993 et 1995. Il en est de même pour la contribution des groupes socio-économiques à la pauvreté nationale.

**TABLEAU 2.4.1a: INDICES DE PAUVRETE EN 1993 ET 1995 PAR GROUPE SOCIO-ECONOMIQUE (GSE).**

- Ligne de pauvreté en 1993: 101 340 F CFA  
 en 1995: 144 800 F CFA  
 à partir de la ligne de 1985: 75000 F CFA

GSE	EFFECTIF TOTAL 1993	INDICES EN 1993					INDICES EN 1995		ETENDUE EN 1995	
		EFFECTIF PAUVRES	P0	CONTRI- BUTION	P1	P1/P0	P0	CONTRI- BUTION	P1 / P0	
AGRICULTEUR D'EXPORTATION	16705	6214	0.372	35.050	0.101	0.271	0.387	33.872	0.221	
AGRICULTEUR DE VIVRIERS	12398	5827	0.470	32.867	0.140	0.299	0.542	31.180	0.276	
EMPLOYE AGRICOLE	2852	1409	0.494	7.947	0.175	0.355	0.321	4.925	0.370	
EMPLOYE DU SECTEUR PUBLIC	5936	427	0.072	2.408	0.012	0.171	0.151	3.626	0.239	
EMPLOYE DU SECTEUR PRIVE MODERNE	3958	265	0.067	1.495	0.011	0.167	0.075	1.738	0.161	
TRAVAILLEUR DU SECTEUR INFORMEL	10186	2414	0.237	13.616	0.058	0.244	0.293	19.673	0.211	
CHOMEUR	661	132	0.200	0.745	0.040	0.202	0.528	1.720	0.201	
INACTIF	4004	1041	0.260	5.872	0.065	0.250	0.194	3.266	0.356	
ENSEMBLE C.I.	56700	17729	0.313	100.000	0.087	0.277	0.339	100.000	0.247	

**TABLEAU 2.4.1b: INDICES DE PAUVRETE EN 1995 PAR GROUPE SOCIO-ECONOMIQUE (GSE)**

- Ligne de pauvreté en 1995: 144 800 F CFA  
 à partir de la ligne de 1985: 75000 F CFA

GSE	EFFECTIF TOTAL 1995	P0			P1		P2		ETENDUE PAUVRETE	
		EFFECTIF PAUVRES	P0	CONTRI- BUTION	P1	CONTRI- ution	P2	CONTRI- BUTION	P1 / P0	
AGRICULTEUR D'EXPORTATION	1619	627	0.387	33.872	0.0854	30.2657	0.0292	27.5283	0.2204	
AGRICULTEUR DE VIVRIERS	1065	578	0.542	31.180	0.1493	34.8027	0.0639	39.6077	0.2753	
EMPLOYE AGRICOLE	284	91	0.321	4.925	0.1187	7.3852	0.0547	9.0517	0.3699	
EMPLOYE DU SECTEUR PUBLIC	446	67	0.151	3.626	0.0360	3.5130	0.0100	2.6035	0.2390	
EMPLOYE DU SECTEUR PRIVE MODERNE	431	32	0.075	1.738	0.0120	1.1334	0.0028	0.7131	0.1609	
EMPLOYE DU SECTEUR INFORMEL	976	290	0.297	15.671	0.0614	13.1104	0.0194	11.0063	0.2064	
INDEPENDANT DU SECTEUR INFORMEL	267	74	0.278	4.002	0.0629	3.6766	0.0201	3.1214	0.2266	
CHOMEUR	60	32	0.528	1.720	0.1059	1.3995	0.0261	0.9181	0.2007	
INACTIF	312	61	0.194	3.266	0.0689	4.7135	0.0300	5.4499	0.3560	
ENSEMBLE C.I.	5460	1852	0.339	100.000	0.0837	100.0000	0.0315	100.0000	0.2467	

**TABLEAU 2.4.2a: INDICES D'EXTREME PAUVRETE EN 1993 ET 1995 PAR GROUPE SOCIO-ECONOMIQUE (GSE)**

- Ligne d'extrême pauvreté en 1993: 64 465 F CFA
- en 1995: 94 600 F CFA
- Les 10% les plus pauvres

GSE	EFFECTIF TOTAL 1993	INDICES EN 1993					INDICES EN 1995		ETENDUE EN 1995	
		EFFECTIF PAUVRES	P0	CONTRI- BUTION	P1	P1/P0	P0	CONTRI- BUTION	P1 / P0	
AGRICULTEUR D'EXPORTATION	16705	1838	0.110	32.302	0.023	0.206	0.099	29.677	0.170	
AGRICULTEUR DE VIVRIERS	12398	2182	0.176	38.348	0.036	0.202	0.176	34.533	0.274	
EMPLOYE AGRICOLE	2852	667	0.234	11.722	0.063	0.269	0.220	11.533	0.209	
EMPLOYE DU SECTEUR PUBLIC	5936	53	0.009	0.932	0.001	0.148	0.021	1.727	0.019	
EMPLOYE DU SECTEUR PRIVE MODERNE	3958	44	0.011	0.773	0.000	0.036	0.012	0.992	0.013	
TRAVAILLEUR DU SECTEUR INFORMEL	10186	570	0.056	10.018	0.012	0.214	0.056	12.800	0.153	
CHOMEUR	661	16	0.024	0.281	0.001	0.045	0.060	0.669	0.159	
INACTIF	4004	320	0.080	5.624	0.011	0.143	0.140	8.069	0.160	
ENSEMBLE C. I.	56700	5690	0.10	100.000	0.021	0.207	0.099	100.000	0.203	

**TABLEAU 2.4.2b: INDICES D'EXTREME PAUVRETE PAR GROUPE SOCIO ECONOMIQUE (GSE) EN 1995**

- Ligne d'extrême pauvreté en 1995: 94 600 F CFA
- Les 10% les plus pauvres

GSE	EFFECTIF ENQUETE	P0			P1		P2		ETENDUE PAUVRETE	
		EFFECTIF PAUVRES	P0	CONTRI- BUTION	P1	CONTRI- BUTION	P2	CONTRI- BUTION	P1 / P0	
AGRICULTEUR D'EXPORTATION	1619	161	0.099	29.677	0.0169	24.7856	0.0052	22.3193	0.1698	
AGRICULTEUR DE VIVRIERS	1065	187	0.176	34.533	0.0483	46.5964	0.0203	57.1431	0.2743	
EMPLOYE AGRICOLE	284	62	0.220	11.533	0.0460	11.8495	0.0118	8.8709	0.2089	
EMPLOYE DU SECTEUR PUBLIC	446	9	0.021	1.727	0.0004	0.1609	0.0000	0.0089	0.0189	
EMPLOYE DU SECTEUR PRIVE MODERNE	431	5	0.012	0.992	0.0002	0.0653	0.0000	0.0025	0.0134	
EMPLOYE DU SECTEUR INFORMEL	976	64	0.065	11.711	0.0093	8.2148	0.0020	5.1775	0.1426	
INDEPENDANT DU SECTEUR INFORMEL	267	6	0.022	1.089	0.0059	1.4387	0.0025	1.7844	0.2686	
CHOMEUR	60	4	0.060	0.669	0.0095	0.5225	0.0015	0.2422	0.1588	
INACTIF	312	44	0.140	8.069	0.0225	6.3664	0.0054	4.4512	0.1604	
ENSEMBLE C. I.	5460	542	0.099	100.000	0.0202	100.0000	0.0069	100.0000	0.2033	

## 2.5. Distribution des pauvres par sexe

En 1993, le ratio global de pauvreté était de 31,2% les chefs de ménage hommes et de 31,7% pour ceux se sexe féminin. Ces ratios identiques ou à peu près identiques se

retrouvent au niveau des strates aussi bien pour la pauvreté que pour l'extrême pauvreté (cf tableau 2.5.1.1).

**TABLEAU 2.5.1.1: INDICES DE PAUVRETE ET D'EXTREME PAUVRETE EN 1993 PAR SEXE. CONTRIBUTION A LA PAUVRETE DE LA STRATE.**

- Ligne de pauvreté en 1993: 101 340 F CFA
- Ligne d'extrême pauvreté en 1993: 64 465 F CFA

STRATE	SEXE DU CHEF	EFFECTIF TOTAL 1993	INDICES DE PAUVRETE EN 1993				EXTREME PAUVRETE EN 1993		
			P0	CONTRIBUTION	P1	P1/P0	P0	CONTRIBUTION	P1 / P0
ABIDJAN	HOMME	9806	0.049	89.803	0.008	0.162	0.007	88.774	0.079
	FEMME	1240	0.044	10.197	0.013	0.296	0.007	11.226	0.259
AUTRES VILLES	HOMME	11712	0.316	89.331	0.083	0.263	0.098	92.617	0.184
	FEMME	1551	0.285	10.669	0.065	0.228	0.059	7.383	0.247
FORET EST	HOMME	11140	0.368	89.732	0.098	0.265	0.099	89.904	0.204
	FEMME	1096	0.428	10.268	0.121	0.282	0.113	10.096	0.220
FORET OUEST	HOMME	9754	0.357	96.990	0.099	0.278	0.117	94.774	0.216
	FEMME	342	0.316	3.010	0.101	0.321	0.184	5.226	0.155
SAVANE	HOMME	8838	0.478	86.586	0.148	0.310	0.189	86.038	0.212
	FEMME	1221	0.536	13.414	0.174	0.325	0.222	13.962	0.274
ENSEMBLE	HOMME	51250	0.312	90.249	0.086	0.276	0.100	90.128	0.203
	FEMME	5450	0.317	9.751	0.091	0.288	0.103	9.872	0.244

En 1995, le constat général est tout à fait différent. En effet, il ressort clairement que les ménages dirigés par des femmes ont un ratio de pauvreté plus faible que ceux des chefs hommes (cf tableaux 2.5.1.2 et 2.5.1.3).

Au plan national, le ratio de pauvreté en 1995 (cf tableau 2.5.1.2) se décompose de la façon suivante:

- 34,8% pour les ménages dont le chef est un homme, ce qui est très proche du ratio de pauvreté total (33,9%)
- 26,7% pour ceux dont le chef est une femme.

Par strate, nous constatons qu'à Abidjan et en Forêt Est, le ratio est plus faible pour les femmes. Les chiffres sont:

- de 5,6% pour les ménages dirigés par des femmes contre 19,7% pour ceux des hommes à Abidjan et de respectivement 11,9% et 33,9% en Forêt Est.

**TABLEAU 2.5.1.2: INDICES DE PAUVRETE DE CI-1995 PAR SEXE DU CHEF DE MENAGE**

- Ligne de pauvreté pondérée: 144800 CFA  
 - à partir de la ligne de 1985: 75000 F CFA

**a - Abidjan**

SEXE DU CHEF	EFFECTIF INDIVIDUS		P0			P1		P2		ETENDUE
	ENQUETE	PONDERE	EFFECTIF PAUVRES	P0	CONTRI-BUTION	P1	CONTRI-BUTION	P2	CONTRI-BUTION	P1 / P0
HOMME	1104.0	1098.8	216.6	0.1972	94.6827	0.0391	89.2938	0.0122	85.5482	0.1985
FEMME	225.0	219.1	12.2	0.0555	5.3173	0.0235	10.7062	0.0103	14.4518	0.4238
TOTAL	1329.0	1317.9	228.8	0.1736	100.0000	0.0365	100.0000	0.0119	100.0000	0.2105

**b - Autres villes**

SEXE DU CHEF	EFFECTIF INDIVIDUS		P0			P1		P2		ETENDUE
	ENQUETE	PONDERE	EFFECTIF PAUVRES	P0	CONTRI-BUTION	P1	CONTRI-BUTION	P2	CONTRI-BUTION	P1 / P0
HOMME	1144.0	847.1	235.4	0.2779	85.1249	0.0658	89.5742	0.0212	89.5010	0.2366
FEMME	159.0	114.2	41.1	0.3602	14.8751	0.0568	10.4258	0.0185	10.4990	0.1576
TOTAL	1303.0	961.3	276.6	0.2877	100.0000	0.0647	100.0000	0.0209	100.0000	0.2249

**c - Forêt Est**

SEXE DU CHEF	EFFECTIF INDIVIDUS		P0			P1		P2		ETENDUE
	ENQUETE	PONDERE	EFFECTIF PAUVRES	P0	CONTRI-BUTION	P1	CONTRI-BUTION	P2	CONTRI-BUTION	P1 / P0
HOMME	1031.0	1238.5	494.2	0.3990	98.0610	0.1040	99.0554	0.0415	99.6810	0.2605
FEMME	74.0	81.9	9.8	0.1193	1.9390	0.0150	0.9446	0.0020	0.3190	0.1257
TOTAL	1105.0	1320.5	504.0	0.3816	100.0000	0.0984	100.0000	0.0391	100.0000	0.2579

**d - Forêt Ouest**

SEXE DU CHEF	EFFECTIF INDIVIDUS		P0			P1		P2		ETENDUE
	ENQUETE	PONDERE	EFFECTIF PAUVRES	P0	CONTRI-BUTION	P1	CONTRI-BUTION	P2	CONTRI-BUTION	P1 / P0
HOMME	702.0	799.7	363.8	0.4549	88.7038	0.1002	85.2995	0.0328	84.9610	0.2204
FEMME	55.0	70.3	46.3	0.6591	11.2962	0.1965	14.7005	0.0660	15.0390	0.2982
TOTAL	757.0	869.9	410.1	0.4714	100.0000	0.1080	100.0000	0.0355	100.0000	0.2292

**e - Savane**

SEXE DU CHEF	EFFECTIF INDIVIDUS		P0			P1		P2		ETENDUE
	ENQUETE	PONDERE	EFFECTIF PAUVRES	P0	CONTRI-BUTION	P1	CONTRI-BUTION	P2	CONTRI-BUTION	P1 / P0
HOMME	835.0	895.3	386.5	0.4317	89.3683	0.1238	90.4612	0.0535	89.2710	0.2867
FEMME	99.0	95.6	46.0	0.4810	10.6317	0.1222	9.5388	0.0602	10.7290	0.2542
TOTAL	934.0	990.9	432.5	0.4364	100.0000	0.1236	100.0000	0.0541	100.0000	0.2833

**TABLEAU 2.5.1.2: INDICES DE PAUVRETE DE CI-1995 PAR SEXE DU CHEF DE MENAGE (fin)**

- Ligne de pauvreté pondérée: 144800 CFA  
 - à partir de la ligne de 1985: 75000 F CFA

**f - Ensemble C.I.**

SEXE DU CHEF	EFFECTIF INDIVIDUS		P0			P1		P2		ETENDUE PAUVRETE
	ENQUETE	PONDERE	EFFECTIF PAUVRES	P0	CONTRI-BUTION	P1	CONTRI-BUTION	P2	CONTRI-BUTION	P1 / P0
HOMME	4816.0	4879.4	1696.5	0.3477	91.6095	0.0858	91.6008	0.0321	91.3099	0.2467
FEMME	612.0	581.1	155.4	0.2674	8.3905	0.0660	8.3992	0.0257	8.6901	0.2469
TOTAL	5428.0	5460.5	1851.9	0.3391	100.0000	0.0837	100.0000	0.0315	100.0000	0.2467

**TABLEAU 2.5.1.3: INDICES D'EXTREME PAUVRETE DE CI-1995 PAR SEXE DU CHEF DE MENAGE**

- LIGNE D'EXTREME PAUVRETE: 94600 CFA  
 (10% LES PLUS PAUVRES)

**a' - Abidjan**

SEXE DU CHEF	EFFECTIF INDIVIDUS		P0			P1		P2		ETENDUE PAUVRETE
	ENQUETE	PONDERE	EFFECTIF PAUVRES	P0	CONTRI-BUTION	P1	CONTRI-BUTION	P2	CONTRI-BUTION	P1 / P0
HOMME	1104.0	1098.8	49.8	0.0453	80.3557	0.0057	81.2451	0.0011	77.7267	0.1254
FEMME	225.0	219.1	12.2	0.0555	19.6443	0.0066	18.7549	0.0016	22.2733	0.1184
TOTAL	1329.0	1317.9	61.9	0.0470	100.0000	0.0058	100.0000	0.0012	100.0000	0.1240

**b' - Autres villes**

SEXE DU CHEF	EFFECTIF INDIVIDUS		P0			P1		P2		ETENDUE PAUVRETE
	ENQUETE	PONDERE	EFFECTIF PAUVRES	P0	CONTRI-BUTION	P1	CONTRI-BUTION	P2	CONTRI-BUTION	P1 / P0
HOMME	1144.0	847.1	48.4	0.0571	93.0763	0.0088	82.6477	0.0020	71.2181	0.1533
FEMME	159.0	114.2	3.6	0.0315	6.9237	0.0136	17.3523	0.0059	28.7819	0.4326
TOTAL	1303.0	961.3	52.0	0.0541	100.0000	0.0093	100.0000	0.0024	100.0000	0.1726

**c' - Forêt Est**

SEXE DU CHEF	EFFECTIF INDIVIDUS		P0			P1		P2		ETENDUE PAUVRETE
	ENQUETE	PONDERE	EFFECTIF PAUVRES	P0	CONTRI-BUTION	P1	CONTRI-BUTION	P2	CONTRI-BUTION	P1 / P0
HOMME	1031.0	1238.5	178.0	0.1437	100.0000	0.0286	100.0000	0.0108	100.0000	0.1990
FEMME	74.0	81.9	.	.	.	.	.	.	.	.
TOTAL	1105.0	1320.5	178.0	0.1348	100.0000	0.0268	100.0000	0.0102	100.0000	0.1990

**d' - Forêt Ouest**

SEXE DU CHEF	EFFECTIF INDIVIDUS		P0			P1		P2		ETENDUE PAUVRETE
	ENQUETE	PONDERE	EFFECTIF PAUVRES	P0	CONTRI-BUTION	P1	CONTRI-BUTION	P2	CONTRI-BUTION	P1 / P0
HOMME	702.0	799.7	73.6	0.0920	80.9520	0.0164	85.2394	0.0054	93.5713	0.1780
FEMME	55.0	70.3	17.3	0.2462	19.0480	0.0323	14.7606	0.0042	6.4287	0.1310

TOTAL	757.0	869.9	90.9	0.1044	100.0000	0.0177	100.0000	0.0053	100.0000	0.1690
-------	-------	-------	------	--------	----------	--------	----------	--------	----------	--------

**TABLEAU 2.5.1.3: INDICES D'EXTREME PAUVRETE DE CI-1995 PAR SEXE DU CHEF DE MENAGE (fin)**

**- LIGNE D'EXTREME PAUVRETE: 94600 CFA (10% LES PLUS PAUVRES)**

**e' - Savane**

SEXE DU CHEF	EFFECTIF INDIVIDUS		P0			P1		P2		ETENDUE PAUVRETE
	ENQUETE	PONDERE	EFFECTIF PAUVRES	P0	CONTRIBUTION	P1	CONTRIBUTION	P2	CONTRIBUTION	P1 / P0
HOMME	835.0	895.3	147.9	0.1652	92.7012	0.0416	87.0673	0.0147	83.2248	0.2520
FEMME	99.0	95.6	11.6	0.1219	7.2988	0.0579	12.9327	0.0278	16.7752	0.4754
TOTAL	934.0	990.9	159.6	0.1611	100.0000	0.0432	100.0000	0.0160	100.0000	0.2683

**f' -Ensemble C.I.**

SEXE DU CHEF	EFFECTIF INDIVIDUS		P0			P1		P2		ETENDUE PAUVRETE
	ENQUETE	PONDERE	EFFECTIF PAUVRES	P0	CONTRIBUTION	P1	CONTRIBUTION	P2	CONTRIBUTION	P1 / P0
HOMME	4816.0	4879.4	497.6	0.1020	91.7542	0.0204	90.2027	0.0069	89.4834	0.1999
FEMME	612.0	581.1	44.7	0.0770	8.2458	0.0186	9.7973	0.0068	10.5166	0.2416
TOTAL	5428.0	5460.5	542.4	0.0993	100.0000	0.0202	100.0000	0.0069	100.0000	0.2033

### 3. PAUVRETE ET NATIONALITE

La nationalité, dans ce chapitre, se résume à "Ivoirien" et "Non Ivoirien".

Le tableau 3 montre que le ratio de pauvreté est en général plus élevé chez les étrangers que chez les Ivoiriens.

En 1993, le ratio de pauvreté était de 30,3% pour les Ivoiriens et de 34,3% pour les "Non Ivoiriens", contre respectivement 9,8% et 10,7% chez les pauvres extrêmes.

En 1995, nous avons un taux de pauvreté de 32,2% au niveau des Ivoiriens contre 42,5% dans la communauté étrangère. L'extrême pauvreté touche 8,8% des Ivoiriens et 15,4% des étrangers.



**TABLEAU 3: INDICES DE PAUVRETE ET D'EXTREME PAUVRETE PAR NATIONALITE**  
**DU CHEF DE MENAGE ET STRATE**  
- Ligne de pauvreté: 144800 CFA  
- à partir de la ligne de 1985: 75000 F CFA

STRATE ET NATIONALITE	1993			1995		
	EFFECTIF TOTAL	PAUVRE P0	EXTREME PAUVRE P0	EFFEC-TIF TOTAL	PAUVRE P0	EXTREME PAUVRE P0
<b>ABIDJAN</b>						
Ivoirien	7885	0,033	0,007	1040	0,120	0,031
Non Ivoirien	3160	0,086	0,007	278	0,373	0,105
<b>AUTRES VILLES</b>						
Ivoirien	9621	0,270	0,066	749	0,271	0,038
Non Ivoirien	3643	0,426	0,166	213	0,346	0,112
<b>FORET RURALE EST</b>						
Ivoirien	8244	0,328	0,091	1061	0,339	0,108
Non Ivoirien	3992	0,467	0,120	260	0,556	0,243
<b>FORET RURALE OUEST</b>						
Ivoirien	8425	0,357	0,121	747	0,491	0,099
Non Ivoirien	1671	0,350	0,112	123	0,353	0,135
<b>SAVANE RURALE</b>						
Ivoirien	9459	0,494	0,194	942	0,431	0,159
Non Ivoirien	600	0,347	0,180	49	0,539	0,191
<b>ENSEMBLE</b>						
Ivoirien	43634	0,303	0,098	4538	0,322	0,088
Non Ivoirien	13066	0,343	0,107	922	0,425	0,154

## 4. PAUVRETE ET LOGEMENT

Le type de logement, le taux d'occupation du logement et l'accès à l'eau potable, etc..., sont quelques unes des variables-clefs de la pauvreté. Bien qu'elles ne nous permettent pas à elles seules de cerner le problème de la pauvreté dans sa globalité, ces variables donnent néanmoins une idée sur le statut des ménages étudiés.

### 4.1.1 Type du logement

Au niveau du type de logement, la nomenclature retenue par les deux enquêtes (DSA et Niveau de Vie) se définit essentiellement par rapport au standing. Il s'agit:

- de l'habitat résidentiel ou villa de standing ;
- des opérations groupées, c'est-à-dire des logements construits par des sociétés immobilières telles que la Sicogi, La Sogefiha, le Groupement Foncier (GFCI): (maisons en bandes et appartements);
- des maisons en bandes des particuliers;
- des maisons de particuliers isolées;
- de l'habitat en cour (cour commune) avec infrastructures communes telles que: cuisine, douche, WC etc...
- de l'habitat traditionnel et spontané composé de bidonvilles et de l'habitat traditionnel des villages (cases en banco, maison en banco, baraques...

Compte tenu de la faible différence entre les ratios de pauvreté de 1993 et 1995 et aussi du fait que le type de logement est un assez bon indicateur du niveau de pauvreté du ménage quelle que soit l'année, nous nous contenterons de publier, dans ce chapitre, les résultats issus de l'enquête sur le Niveau de Vie" de 1995. Cependant, nous présenterons le cas des ménages pauvres des bidonvilles et de cours communes d'Abidjan, à travers la structure de consommation en 1993 et 1995.

Ainsi, selon les tableaux 4a à 4f, 60% des personnes très pauvres habitent dans des cases en banco, 19% dans les cours communes et 6,1% dans les baraques.

Les baraques (bidonvilles) qui constituent le type d'habitat le plus précaire dans les grandes villes, se localisent surtout à Abidjan avec un taux de 53% d'individus considérés comme très pauvres.

Les cases en banco constituent le type d'habitat pauvre dans la zone rurale en général. En effet 56% de l'échantillon rural total se retrouvent dans ce type de logement. Selon le statut, ces occupants de cases ou de maisons en banco du milieu rural se répartissent comme suit: 17,5% de très pauvres, 28,7% de pauvres moyens et 53,8% de non pauvres.

Les Autres Villes présentent quant à elles une dominante dans l'habitat de type cour commune aussi bien au niveau des pauvres que des non pauvres: 59,6% des très pauvres, 57,8% de pauvres et 67,6% de non pauvres, soit un total de 64,9%.

**TABLEAU 4: REPARTITION DES INDIVIDUS PAR STRATE SELON LE NIVEAU DE PAUVRETE ET LE TYPE DE LOGEMENT EN 1995**

**4a - Abidjan**

TYPE DE LOGEMENT	NIVEAU DE PAUVRETE						ENSEMBLE	
	TRES PAUVRE		PAUVRE		NON PAUVRE			
	EFFEC-TIF	%	EFFEC-TIF	%	EFFEC-TIF	%	EFFEC-TIF	%
VILLA	.	.	.	.	181	16.7	181	13.8
APPARTEMENT	.	.	.	.	185	17.0	185	14.0
MAISON BANDE STE IMMOBILIERE	.	.	9	5.5	62	5.7	72	5.4
MAISON BANDE PARTICUL.	13	20.3	17	10.0	107	9.8	136	10.3
COUR COMMUNE	16	26.6	117	70.3	474	43.6	608	46.1
MAISON ISOLEE	.	.	.	.	23	2.1	23	1.8
CASE OU BANCO	.	.	16	9.8	.	.	16	1.2
BARAQUES	33	53.2	7	4.4	56	5.2	97	7.3
<b>TOTAL</b>	<b>62</b>	<b>100.0</b>	<b>167</b>	<b>100.0</b>	<b>1089</b>	<b>100.0</b>	<b>1318</b>	<b>100.0</b>

**4b - AUTRES VILLES**

TYPE DE LOGEMENT	NIVEAU DE PAUVRETE						ENSEMBLE	
	TRES PAUVRE		PAUVRE		NON PAUVRE			
	EFFEC-TIF	%	EFFEC-TIF	%	EFFEC-TIF	%	EFFEC-TIF	%
VILLA	.	.	6	2.7	109	15.9	115	11.9
APPARTEMENT	.	.	8	3.7	23	3.3	31	3.2
MAISON BANDE STE IMMOBILIERE	4	7.9	5	2.4	14	2.1	23	2.4
MAISON BANDE PARTICUL.	.	.	.	.	17	2.5	17	1.8
COUR COMMUNE	31	59.6	130	57.8	463	67.6	623	64.9
MAISON ISOLEE	.	.	19	8.5	12	1.7	31	3.2
CASE OU BANCO	17	32.4	55	24.5	27	4.0	99	10.3
BARAQUES	.	.	1	0.4	21	3.0	22	2.2
<b>TOTAL</b>	<b>52</b>	<b>100.0</b>	<b>225</b>	<b>100.0</b>	<b>685</b>	<b>100.0</b>	<b>961</b>	<b>100.0</b>

**4c - FORET EST**

TYPE DE LOGEMENT	NIVEAU DE PAUVRETE						ENSEMBLE	
	TRES PAUVRE		PAUVRE		NON PAUVRE			
	EFFEC-TIF	%	EFFEC-TIF	%	EFFEC-TIF	%	EFFEC-TIF	%
VILLA	.	.	.	.	44	5.3	44	3.3
APPARTEMENT	.	.	.	.	5	0.6	5	0.3
MAISON BANDE STE IMMOBILIERE	19	10.9	10	3.1	5	0.6	34	2.6
MAISON BANDE PARTICUL.	.	.	24	7.4	45	5.5	69	5.2
COUR COMMUNE	15	8.2	39	12.0	189	23.1	242	18.3
MAISON ISOLEE	.	.	18	5.5	56	6.9	74	5.6

CASE OU BANCO	144	80.9	235	72.1	451	55.3	830	62.9
BARAQUES	.	.	.	.	22	2.7	22	1.7
TOTAL	178	100.0	326	100.0	817	100.0	1320	100.0

**TABLEAU 4: REPARTITION DES INDIVIDUS PAR STRATE  
SELON LE NIVEAU DE PAUVRETE ET LE TYPE  
DE LOGEMENT EN 1995 (fin)**

4d - FORET OUEST

TYPE DE LOGEMENT	NIVEAU DE PAUVRETE						ENSEMBLE	
	TRES PAUVRE		PAUVRE		NON PAUVRE			
	EFFEC- TIF	%	EFFEC- TIF	%	EFFEC- TIF	%	EFFEC- TIF	%
VILLA	.	.	13	4.0	19	4.1	31	3.6
MAISON BANDE PARTICUL.	.	.	.	.	12	2.5	12	1.3
COUR COMMUNE	17	18.5	95	29.9	96	20.9	208	24.0
MAISON ISOLEE	.	.	15	4.6	36	7.9	51	5.9
CASE OU BANCO	74	81.5	196	61.5	293	63.7	563	64.8
BARAQUES	.	.	.	.	4	0.9	4	0.5
TOTAL	91	100.0	319	100.0	460	100.0	870	100.0

4e - SAVANE

TYPE DE LOGEMENT	NIVEAU DE PAUVRETE						ENSEMBLE	
	TRES PAUVRE		PAUVRE		NON PAUVRE			
	EFFEC- TIF	%	EFFEC- TIF	%	EFFEC- TIF	%	EFFEC- TIF	%
VILLA	22	14.0	22	8.1	62	11.2	107	10.8
APPARTEMENT	.	.	46	16.9	19	3.5	65	6.6
MAISON BANDE STE IMM.	.	.	4	1.5	13	2.3	17	1.7
MAISON BANDE PARTICUL.	13	7.9	12	4.4	48	8.6	73	7.4
COUR COMMUNE	24	15.1	82	30.0	137	24.6	243	24.5
MAISON ISOLEE	9	5.8	12	4.3	71	12.7	92	9.3
CASE OU BANCO	91	57.3	95	34.8	207	37.1	394	39.7
TOTAL	160	100.0	273	100.0	558	100.0	991	100.0

## 4f - ENSEMBLE DES STRATES

TYPE DE LOGEMENT	NIVEAU DE PAUVRETE						ENSEMBLE	
	TRES PAUVRE		PAUVRE		NON PAUVRE			
	EFFEC-TIF	%	EFFEC-TIF	%	EFFEC-TIF	%	EFFEC-TIF	%
VILLA	22	4.1	41	3.1	415	11.5	478	8.7
APPARTEMENT	.	.	54	4.2	231	6.4	286	5.2
MAISON BANDE STE IMMM.	24	4.3	29	2.2	94	2.6	146	2.7
MAISON BANDE PARTICUL.	25	4.6	53	4.0	229	6.3	306	5.6
COUR COMMUNE	103	19.0	464	35.4	1359	37.7	1925	35.3
MAISON ISOLEE	9	1.7	64	4.9	199	5.5	271	5.0
CASE OU BANCO	326	60.2	598	45.6	979	27.1	1903	34.8
BARAQUES	33	6.1	8	0.6	104	2.9	145	2.7
TOTAL	542	100.0	1310	100.0	3609	100.0	5461	100.0

#### 4.1.2. Structure de consommation des ménages des bidonvilles et des cours commune à Abidjan

Comme on a pu le constater au tableau 4a se rapportant à la ville d'Abidjan:

- 70,3% des ménages pauvres logeaient en 1995 dans des cours communes et 4,4% dans des bidonvilles, soit un total de 74,7%;

- 26,6% des ménages très pauvres occupaient en 1995 des cours communes contre 53,2% dans des bidonvilles, ce qui donne un total de 79,8%.

Avant de passer la structure de consommation de ces ménages, il semble intéressant de présenter (cf tableau 4.4.2.a) la dépense moyenne, en Francs CFA constants en 1993 et 1995, par décile car le 1er décile est celui qui contient les personnes considérées comme très pauvres (les 10% plus pauvres) et que les pauvres se situent légèrement au-dessus du 3ème décile (les 30% plus pauvres).

**TABLEAU 4.1.2.a: DEPENSE MOYENNE PAR TETE, EN FRANCS CFA CONSTANTS, PAR DECILE ET PAR STRATE EN 1993 ET 1995**

ANNEE	STRATE	D		E		C		I		L		E		S	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10				
1993	ABIDJAN	99 216	136 381	164 391	189 446	219 441	252 027	295 118	370 406	511 095	853 343				
	AUTRES VILLES	50 957	72 916	88 989	104 088	122 263	142 932	168 235	203 795	260 495	418 408				
	FORET EST	44 457	61 580	73 168	85 178	96 782	110 158	125 400	146 886	183 960	282 054				
	FORET OUEST	35 775	52 016	63 781	74 652	87 252	99 759	115 701	138 000	167 998	251 623				
	SAVANE	33 657	48 531	57 817	67 729	78 020	89 452	102 915	119 732	145 944	215 997				
	<b>ENSEMBLE</b>	<b>53 184</b>	<b>74 786</b>	<b>90 246</b>	<b>104 945</b>	<b>121 614</b>	<b>139 938</b>	<b>162 769</b>	<b>197 345</b>	<b>256 009</b>	<b>408 111</b>				
1995	ABIDJAN	98 777	137 213	171 807	208 820	253 542	291 974	338 273	426 544	635 379	1 044 396				
	AUTRES VILLES	83 248	111 461	131 247	153 736	178 955	204 466	235 874	285 591	354 350	524 832				
	FORET EST	59 276	87 822	108 503	120 355	141 246	170 006	192 022	219 539	270 337	374 355				
	FORET OUEST	56 858	77 803	85 558	94 243	104 519	121 650	153 336	201 365	253 356	357 754				
	SAVANE	47 094	71 777	93 026	107 708	119 052	135 932	158 562	206 626	241 298	366 808				
	<b>ENSEMBLE</b>	<b>70 434</b>	<b>99 397</b>	<b>121 322</b>	<b>141 129</b>	<b>165 110</b>	<b>191 624</b>	<b>222 807</b>	<b>275 894</b>	<b>365 266</b>	<b>558 568</b>				

Le tableau ci-dessus montre que la dépense annuelle totale par tête des extrêmes pauvres, ceux du 1er décile est égale à 53 184 Francs CFA en 1993 contre 70 434 Francs CFA en 1995. A Abidjan elle est respectivement de 99 216 Francs CFA et de 98 777 Francs CFA.

#### **4.1.2.1. Structure de consommation des ménages des bidonvilles d'Abidjan**

Le tableau 4.1.2.1 laisse apparaître que les ménages pauvres et très pauvres des bidonvilles d'Abidjan ont eu presque la même structure de consommation en 1993.

En effet, les parts respectives de la dépense totale allouée aux principaux postes de dépenses, en 1993, par les ménages très pauvres et pauvres des bidonvilles sont de:

- Alimentation: 45,6% et 13,2%;
- Loyer: 14,5% et 13,7%;
- Eau-Electricité-Gaz: 14,9% et 14,2%;
- Scolarité: 2,8% et 1,8%;
- Hygiène: 2,9% et 2,3%;
- Habillement: 5,0% et 6,1%

Cependant, nous constatons une différence notable entre très pauvres et pauvres est au niveau des trois postes de dépense suivants:

- Santé (11,6% pour les très pauvres et 5,5% pour les pauvres),
- Transports et Communication (1,6% et 7,8%) et
- Transferts divers (0,4% et 4,0%).

La structure de consommation des ménages non pauvres (cf tableau 4.2.1) n'est pas significativement différente de celles des autres (pauvres et très pauvres).

En 1995, la variation, par rapport à 1993, de la structure de consommation des ménages non pauvres n'est pas très sensible au niveau des postes importants:

- Alimentation: 45,3% en 1993 et 44,9% en 1995;
- Loyer: 9,2% et 10,2%;
- Scolarité: 9,9% et 11,1%.

Pour cette catégorie de ménages (non pauvres), nous avons à peu près le même ordre de grandeur partout sauf au niveau de "Santé" où cette part est de 7,0% en 1993 et 12,8% en 1995.

Chez les très pauvres et les pauvres, le poste alimentation occupe plus de la moitié des dépenses en 1995 (50,5% pour les très pauvres et 56,0% pour les pauvres).

L'analyse de ces chiffres montrent que la part de la dépense totale consacrée aux trois postes que sont "Alimentation", "Loyer" et "Eau, Electricité et Gaz" par les ménages très pauvres et pauvres des bidonvilles d'Abidjan sont respectivement:

- de 75,% et 71,1% en 1993 et

- de 80,8% et 81,8% en 1995.

**TABLEAU 4.1.2.1: STRUCTURE DE CONSOMMATION DES MENAGES DES BIDONVILLES**

STRATE	1993			1995		
	TRES PAUVRES	PAUVRES	NON PAUVRES	TRES PAUVRES	PAUVRES	NON PAUVRES
ALIMENTATION	45,6	43,2	45,3	50,5	56,0	44,9
LOYER	14,5	13,7	9,2	14,9	5,5	10,2
EAU-ELECT. -GAZ	14,9	14,2	9,9	15,4	20,3	11,1
SCOLARITE	2,8	1,8	1,7	1,2	0,0	1,8
SANTE	11,6	5,5	7,0	3,0	0,2	12,8
HYGIENE	2,9	2,3	2,1	2,0	3,4	1,5
HABILLEMENT	5,0	6,1	6,8	5,4	5,0	5,5
TRANSPORT-COMMUNIC	1,6	7,8	10,2	4,5	3,8	6,6
TRANSFERTS DIVERS	0,4	4,0	5,5	0,2	4,5	4,1
BIENS DURABLES	0,3	0,7	1,0	0,9	1,3	0,8
DOMESTICITE	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
LOISIRS	0,4	0,3	1,1	0,3	0,0	0,7
DIVERS	0,0	0,4	0,1	1,7	0,0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>



#### 4.1.2.2. Structure de consommation des ménages des cours communes d'Abidjan

La répartition de la dépense des ménages des cours communes à Abidjan fait apparaître que les trois postes, identifiés dans le cas des bidonvilles, absorbent à eux seuls environ 70% de la dépense totale (cf tableau 4.1.2.2).

En 1993, nous avons chez les très pauvres 42,2% pour Alimentation, 13,1% pour Loyer et 16,9% pour "Eau-Electricité-Gaz", soit un total de 72,2%; la répartition en 1995 est respectivement de 34,3%, 22,8% et 17,1%, ce qui donne un total de 74,2%.

Chez les pauvres, les parts allouées à ces postes sont respectivement de:

- de 44,4%, 13,6% et 14,5%, soit 72,5% au total en 1993 et
- de 42,1%, 16,1% et 10,8% équivalant à 69,1% en 1995.

**TABLEAU 4.1.2.2.: STRUCTURE DE CONSOMMATION DES MENAGES DES COURS COMMUNES D'ABIDJAN**

STRATE	1993			1995		
	TRES PAUVRES	PAUVRES	NON PAUVRES	TRES PAUVRES	PAUVRES	NON PAUVRES
ALIMENTATION	42,2	44,4	39,1	34,3	42,1	42,9
LOYER	13,1	13,6	11,5	22,8	16,2	12,5
EAU-ELECT. -GAZ	16,9	14,5	9,5	17,1	10,8	8,9
SCOLARITE	12,4	4,0	3,3	6,8	5,8	4,0
SANTE	3,5	5,1	7,5	1,1	7,1	5,7
HYGIENE	1,3	2,7	2,0	2,2	2,4	2,4
HABILLEMENT	4,4	5,1	6,4	6,2	7,2	6,7
TRANSPORT-COMMUNIC	3,2	5,9	9,9	5,7	5,6	7,6
TRANSFERTS DIVERS	1,9	2,9	8,4	3,8	1,0	6,9
BIENS DURABLES	1,1	1,0	1,3	0,1	1,4	1,3
DOMESTICITE	0,0	0,0	0,1	0,0	0,4	0,9
LOISIRS	0,0	0,8	0,9			
DIVERS	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## 4.2 Accès à l'eau potable

L'accès à l'eau potable est étudié à partir des modalités suivantes: robinet privé, robinet commun, revendeur d'eau, pompe publique, puits, "rivière, lac, source ou marigot", et autre.

Les eaux provenant des rivières, des lacs, des sources ou marigots, des revendeurs et "autres" ne sont pas considérées comme potables.

Les ménages des personnes considérées comme pauvres extrêmes n'ont généralement pas accès l'eau potable. Comme l'indique le tableau 4.2, seulement 0,8% des ménages très pauvres et 7,6% des ménages pauvres ont accès à l'eau potable. On note une réduction de 3 points par rapport à 1988.

Dans le tableau ci-dessous, nous notons qu'aucun ménage de la catégorie des extrêmes pauvres n'a accès à l'eau potable en dehors de ceux (7%) qui habitent les autres villes.

**TABLEAU 4.2 : POURCENTAGE DE MENAGES AYANT ACCES A L'EAU POTABLE PAR NIVEAU DE PAUVRETE ET PAR STRATE**

STRATE	EFFECTIF	POURCENTAGE PAR NIVEAU DE PAUVRETE			ENSEMBLE
		TRES PAUVRE	PAUVRE	NON PAUVRE	
ABIDJAN	226	.	29.1	48.6	45.3
AUTRES VILLES	182	7.0	10.4	27.9	23.6
FORET EST	225	.	.	5.2	3.7
FORET OUEST	188	.	4.0	0.8	1.6
SAVANE	178	.	8.1	15.8	12.5
ENSEMBLE EN 1995	1000	0.8	7.6	22.1	17.9
ENSEMBLE EN 1993	9600	2.5	4.4	20.4	16.3

## 4.3 Le lieu d'aisance

En milieu urbain (cf tableau 4.3), la proportion de ménages disposant de latrines à fosse ou de wc avec chasse d'eau est supérieure à 63% quel que soit le niveau de pauvreté. Cette proportion est inférieure à 41% en milieu rural. Au niveau national, nous constatons que plus de la moitié des ménages pauvres dispose de latrines à fosses ou avec chasse d'eau (56,8%).

**TABLEAU 4.3: PROPORTION DE MENAGES POSSEDANT DES LATRINES A FOSS ET DES WC A CHASSE D'EAU PAR NIVEAU DE PAUVRETE E PAR STRATE**

STRATE	EFFECTIF	POURCENTAGE PAR NIVEAU DE PAUVRETE			ENSEMBLE
		TRES PAUVRE	PAUVRE	NON PAUVRE	
ABIDJAN	226	63.8	92.0	92.9	91.8
AUTRES VILLES	182	86.8	84.8	90.6	89.3
FORET EST	225	40.8	36.9	33.1	34.5
FORET OUEST	188	.	38.9	34.1	32.7
SAVANE	178	5.6	31.2	37.8	32.8
ENSEMBLE EN 1995	1000	30.3	51.0	60.8	56.8
ENSEMBLE EN 1993	9600	33.7	45.1	63.9	58.4

#### 4.4 Le mode de débarrassement des ordures

La proportion de ménages ayant recours au camion de ramassage d'ordures et/ou au ramassage payant est presque nulle en milieu rural (cf tableau 4.4) et en dessous de 30% pour les ménages pauvres urbain. Pour les ménages non pauvres, elle est de 61% à Abidjan contre 25% dans les Autres Villes, soit le quart des ménages.

**TABLEAU 4.4: MENAGES AYANT ACCES AUX SERVICES DE NETTOYAGE PAYANT ET/OU PAR CAMION PAR NIVEAU DE PAUVRETE ET PAR STRATE**

STRATE	EFFEC-TIF	POURCENTAGE PAR NIVEAU DE PAUVRETE			ENSEMBLE
		TRES PAUVRE	PAUVRE	NON PAUVRE	
ABIDJAN	226	33.2	30.2	61.2	57.6
AUTRES VILLES	182	25.1	18.8	25.3	24.0
FORET EST	225	.	.	.	.
FORET OUEST	188	.	.	3.9	2.5
SAVANE	178	.	.	.	.
ENSEMBLE EN 1995	1000	6.7	6.6	21.7	17.9
ENSEMBLE EN 1993	9600	3.9	7.3	21.1	17.4

## 4.5 Distribution des ménages propriétaires

Le tableau 4.5 montre que moins du 25% des ménages urbains (21,8% à Abidjan et 23,0% dans les Autres Villes) sont propriétaires de leurs logements tandis que plus de 71% des ménages ruraux habitent leurs propres logements (74,1% en Forêt Est, 80,0% en Forêt Ouest et 71,7% en Savane).

Par niveau de pauvreté, nous avons:

- plus 6% de ménages extrêmement pauvres et plus de 14% de ménages pauvres moyens propriétaires du logement occupé en milieu rural
- contre respectivement moins de 2 et 5% en milieu urbain.

**TABLEAU 4.5 : DISTRIBUTION DES MENAGES PROPRIETAIRES  
PAR NIVEAU DE PAUVRETE ET PAR STRATE**

STRATE	PROPRIETAIRES PAR NIVEAU DE PAUVRETE								ENSEMBLE	
	TRES PAUVRE		PAUVRE		NON PAUVRE					
	MENAGES	%	MENAGES	%	MENAGES	%	MENAGES	%		
ABIDJAN	226	2	0.9	3	1.4	44	19.5	49	21.8	
AUTRES VILLES	182	3	1.6	9	4.7	30	16.7	42	23.0	
FORET RURALE EST	225	14	6.3	34	15.2	119	52.7	167	74.1	
FORET RURALE OUEST	188	11	6.1	47	24.9	92	49.0	151	80.0	
SAVANE	178	14	8.1	25	14.1	88	49.5	127	71.7	
ENSEMBLE EN 1995	1000	45	4.5	118	11.8	373	37.3	536	53.6	
ENSEMBLE EN 1993	9600	559	5.8	1155	12.0	3585	37.3	5299	55.2	

## 4.6 Accès à l'électricité

Au plan national, 37,9% des ménages ont accès à l'électricité. Ce taux varie considérablement par strate: 81,4% à Abidjan, 61,7% dans les Autres Villes, 18,9% en Forêt Est, 6,6% en Forêt Ouest et 15,1% en Savane (cf tableau 3.6).

Au niveau des ménages pauvres, cette proportion est négligeable: moins de 1% pour les extrêmes pauvres et 4% pour les pauvres moyens.

**TABLEAU 4.6: ACCES DES MENAGES A L'ELECTRICITE PAR NIVEAU DE PAUVRETE ET PAR STRATE**

STRATE	ACCES A L'ELECTRICITE/NIVEAU DE PAUVRETE								ENSEMBLE	
	TRES PAUVRE			PAUVRE		NON PAUVRE				
	MENAGES	MENAGES	%	MENAGES	%	MENAGES	%	MENAGES	%	
ABIDJAN	226	5	2.1	15	6.6	165	72.8	184	81.4	
AUTRES VILLES	182	1	0.7	17	9.2	94	51.8	112	61.7	
FORET EST	225	3	1.3	8	3.5	32	14.2	43	18.9	
FORET OUEST	188	.	.	3	1.5	10	5.1	12	6.6	
SAVANE	178	.	.	1	0.3	26	14.8	27	15.1	
ENSEMBLE EN 1995	1000	9	0.9	43	4.3	327	32.7	379	37.9	
ENSEMBLE EN 1993	9600	70	0.7	283	2.9	3069	32.0	3422	35.6	

#### 4.7 Nombre de personnes par pièce

Le nombre moyen de pièces est de 2,6 pour une moyenne de 3,6 personnes par pièce chez les pauvres extrêmes contre respectivement: 3,2 et 2,6 chez les pauvres moyens et 3,1 et 1,8 chez les non pauvres.

A Abidjan où la demande de logement est plus forte, nous avons 4,7 personnes en moyenne pour 1,9 pièce chez les extrêmes pauvres, 4,5 personnes pour 2,1 pièces chez les pauvres moyens, et 2,2 personnes pour 2,7 pièces chez les non pauvres.

**TABLEAU 4.7: NOMBRE MOYEN DE PERSONNES PAR PIECE SELON LE NIVEAU DE PAUVRETE ET LA STRATE**

STRATE	MOYENNE PAR NIVEAU DE PAUVRETE						Ensemble	
	Très pauvre		Pauvre		Non pauvre			
	NOMBRE DE PIECES	NOMBRE D'INDIVIDUS / PIECE	NOMBRE DE PIECES	NOMBRE D'INDIVIDUS / PIECE	NOMBRE DE PIECES	NOMBRE D'INDIVIDUS / PIECE	NOMBRE DE PIECES	NOMBRE D'INDIVIDUS / PIECE
ABIDJAN	1.9	4.7	2.1	4.5	2.7	2.2	2.6	2.5
AUTRES VILLES	2.2	3.1	2.7	2.6	2.8	1.9	2.7	2.1
FORET RURALE EST	3.1	3.5	3.3	2.4	3.5	1.7	3.4	2.0
FORET RURALE OUEST	2.7	2.7	3.5	2.0	3.0	1.6	3.1	1.8
SAVANE	2.5	3.9	3.6	2.7	3.5	1.5	3.4	2.0
ENSEMBLE	2.6	3.6	3.2	2.6	3.1	1.8	3.1	2.1
ENSEMBLE	2.8	3.3	3.3	2.6	3.2	1.9	3.2	2.1

## 4.8 Utilisation de charbon et de bois comme combustible

Près de 84% des ménages utilisent le charbon ou le bois comme principal combustible, soit 6,5% de très pauvres, 17,7% de pauvres et 59,7% de non pauvres.

**TABLEAU 4.8 : DISTRIBUTION DES MENAGES UTILISATEURS DE CHARBON ET DE BOIS PAR NIVEAU DE PAUVRETE ET PAR STRATE**

STRATE	MENAGES	CHARBON ET BOIS/NIVEAU DE PAUVRETE						ENSEMBLE	
		TRES PAUVRE		PAUVRE		NON PAUVRE		MENAGES	%
		MENAGES	%	MENAGES	%	MENAGES	%		
ABIDJAN	226	7	3.3	18	8.1	121	53.3	146	64.6
AUTRES VILLES	182	8	4.6	32	17.7	112	61.3	152	83.6
FORET EST	225	20	8.7	43	19.1	150	66.5	213	94.3
FORET OUEST	188	12	6.6	51	26.9	106	56.6	169	90.0
SAVANE	178	18	10.0	33	18.6	108	60.8	159	89.3
ENSEMBLE	1000	65	6.5	177	17.7	597	59.7	839	83.9
ENSEMBLE	9600	714	7.4	1569	16.3	5966	62.1	8249	85.9

## 5 PAUVRETE ET EDUCATION EN 1995

Les différents taux utilisés se rapportent au taux net d'alphabétisation, aux bruts et nets de scolarisation, au taux d'éloignement par rapport à la norme.

### 5.1 Taux net d'alphabétisation

Le taux net d'alphabétisation est la proportion des personnes de 6 ans et plus sachant lire ou écrire.

Le tableau 5.1 laisse apparaître des différences en fonction:

- de la strate où ce décroît en allant d'Abidjan à la Savane Rurale; ainsi pour l'ensemble du pays nous avons pour hommes et femmes réunis 48,6% avec: 73,6% à Abidjan, 59,9% dans les Autres Villes, 40,6% en Forêt Rurale Est, 35,5% en Forêt Rurale Ouest et 24,9% en Savane Rurale;
- du sexe avec des taux évidemment plus faibles pour les femmes: 57,3% pour les hommes contre 39,8% chez les femmes pour l'ensemble des ménages, et respectivement 82,7% contre 65,5% à Abidjan, 70,5% contre 49,6% dans les Autres Villes, 50,6% contre 28,6% en Forêt Rurale Est, 45,8% contre 25,1% en Forêt Ouest et 31,7% contre 17,6% en Savane Rurale;

- et du niveau de pauvreté où nous avons 29,3% chez les extrêmes pauvres, 41,1% chez les pauvres moyens et 53,9% chez les non pauvres au niveau de l'ensemble des ménages.

Cette différence est encore plus marquée quand nous combinons les trois critères strate, sexe et niveau de pauvreté.

Chez les extrêmes pauvres par exemple, nous avons:

- à Abidjan, nous avons 56,9% pour les hommes contre 52,1% pour les femmes;

- Dans les Autres Villes la différence est beaucoup plus grande: 38,4% pour les hommes contre 13,6% pour les femmes;

- En milieu rural, le taux est respectivement de 37,1% contre 19,1% en Forêt Est, 43,1% contre 19,4% en Forêt Ouest et de 24,0% contre 12,3% en Savane.

**TABLEAU 5.1: TAUX NET D'ALPHABETISATION PAR NIVEAU DE PAUVRETE, PAR SEXE ET PAR STRATE**

STRATE PAR SEXE		TAUX D'ALPHABETISATION PAR NIVEAU DE PAUVRETE			ENSEMBLE
		TRES PAUVRE	PAUVRE	NON PAUVRE	
ABIDJAN	H	56.9	73.9	85.2	82.7
	F	52.1	50.1	68.6	65.5
	TOTAL	54.3	61.1	76.5	73.6
AUTRES VILLES	H	38.4	67.5	74.1	70.5
	F	13.6	48.5	52.0	49.6
	TOTAL	27.8	58.0	62.7	59.9
FORET EST	H	37.1	42.7	55.8	50.6
	F	19.1	32.6	29.2	28.6
	TOTAL	28.2	37.8	44.2	40.6
FORET OUEST	H	43.1	46.0	46.1	45.8
	F	19.4	25.8	25.7	25.1
	TOTAL	32.4	35.5	36.1	35.5
SAVANE	H	24.0	31.5	33.9	31.7
	F	12.3	16.1	19.4	17.6
	TOTAL	19.2	23.6	26.9	24.9
ENSEMBLE	H	36.2	49.7	62.8	57.3
	F	21.3	32.9	44.7	39.8
	TOTAL	29.3	41.1	53.9	48.7

## 5.2 Taux net de scolarisation au cycle primaire

La norme est de 6 à 11 ans pour tout le cycle primaire. Mais en pratique, l'âge au primaire va généralement de 5 à 15.

Le taux net de scolarisation primaire est égal à la proportion d'enfants de 6 à 11 ans effectivement inscrits à l'école primaire.

Il varie (cf tableau 5.2) de 73,3% à Abidjan à 26,4% en Savane Rurale où le taux est le plus faible.

Pour l'ensemble des ménages, la différence par rapport au sexe est moins marquée, même si nous avons une proportion plus forte de garçons inscrits à l'école primaire que de filles. Il y a 53,8% de garçons inscrits contre 47,8% de filles de 6 à 11 ans.

Cependant, chez les pauvres extrêmes, nous constatons des écarts importants: à Abidjan où nous avons 75,9% de garçons inscrits contre 27,9% de filles, en Forêt Rurale Ouest 60,0% contre 10,9% et en savane Rurale 26,8% contre 11,5%.

De plus, nous voyons en forêt Rurale Est un taux de scolarisation primaire plus fort chez les filles que chez les garçons: 20,1% de garçons contre 36,1% de filles au niveau des extrêmes pauvres, 42,5% contre 48,0% au niveau des pauvres moyens et 46,9% contre 43,1% pour le total.

Ce phénomène se remarque aussi chez les non pauvres de la Forêt Rurale Ouest avec 49,0% de garçons contre 57,4% de filles.



**TABLEAU 5.2: TAUX NET DE SCOLARISATION PRIMAIRE PAR NIVEAU DE PAUVRETE, PAR SEXE ET PAR STRATE**

STRATE	PAR SEXE	POPULA- TION DES ENFANTS DE 6 A 11 ANS)	SCOLARISATION PAR NIVEAUX DE PAUVRETE			ENSEMBLE
			TRES PAUVRE	PAUVRE	NON PAUVRE	
ABIDJAN	H	111	75.9	65.0	83.9	80.2
	F	111	27.9	44.9	73.7	66.4
	TOTAL	222	42.5	56.0	78.8	73.3
AUTRES VILLES	H	98	39.1	50.8	79.0	66.7
	F	83	26.0	48.7	56.9	53.6
	TOTAL	181	35.6	50.0	68.0	60.7
FORET EST	H	145	20.1	42.5	53.6	46.9
	F	108	36.1	48.0	41.9	43.1
	TOTAL	253	27.6	45.8	49.5	45.3
FORET OUEST	H	72	60.0	42.9	49.0	47.2
	F	78	10.9	41.7	57.4	45.4
	TOTAL	150	35.2	42.3	54.1	46.3
SAVANE	H	111	26.8	20.1	35.0	29.5
	F	72	11.5	15.1	32.4	21.7
	TOTAL	183	22.2	17.4	34.1	26.4
ENSEMBLE	H	537	33.6	43.1	62.4	53.8
	F	452	24.0	38.8	56.9	47.8
	TOTAL	989	29.5	41.0	59.9	51.1

### 5.3 Taux net de scolarisation au secondaire

La norme au secondaire est de 12 à 18 ans. Par rapport à celle-ci nous voyons au tableau 5.3):

- que les extrêmes pauvres n'ont presque pas d'enfants au secondaires 5,1% d'enfants de 12 à 18 ans au secondaire sans aucune filles. De plus ces jeunes enfants sont du milieu rural: 5,9% en Forêt Rurale Est et 7,4% en Savane Rurale.

- qu'en Forêt Rurale Ouest, les pauvres (moyens et extrêmes) n'ont pas d'enfants au secondaire, et que seulement 16,5% d'enfants de non pauvres sont au secondaire avec 26,1% de garçons contre 4,8% de filles.

- qu'au plan national et pour l'ensemble des enfants de cet âge le taux est de 21,6% avec 26,9% de garçons contre 15,7% de filles. Par strate nous avons 37,0% à Abidjan, 32,4%

dans les Autres Villes, 13,0% en Forêt Rurale Est, 8,9% en Forêt Rurale Ouest et 8,5% en Savane Rurale.

**TABLEAU 5.3 TAUX NET DE SCOLARISATION SECONDAIRE PAR NIVEAU PAUVRETE, PAR SEXE ET PAR STRATE**

STRATE	PAR SEXE	POPULA- TION DE 12 A 18 ANS	SCOLARISATION PAR NIVEAU DE PAUVRETE			ENSEMBLE
			TRES PAUVRE	PAUVRE	NON PAUVRE	
ABIDJAN	H	93	.	67.9	53.9	54.1
	F	145	.	21.0	28.0	26.1
	TOTAL	238	.	35.7	38.5	37.0
AUTRES VILLES	H	76	.	28.4	50.4	42.2
	F	86	.	20.0	26.6	23.6
	TOTAL	162	.	23.6	38.1	32.4
FORET EST	H	124	8.4	23.2	19.3	18.1
	F	71	.	10.5	2.2	4.2
	TOTAL	195	5.9	18.3	12.9	13.0
FORET OUEST	H	69	.	.	26.1	14.4
	F	60	.	.	4.8	2.5
	TOTAL	129	.	.	16.5	8.9
SAVANE	H	101	13.5	14.9	5.9	9.8
	F	60	.	24.7	2.9	6.3
	TOTAL	161	10.4	17.4	4.6	8.5
ENSEMBLE	H	463	7.4	22.2	32.6	26.9
	F	422	.	14.3	17.7	15.7
	TOTAL	885	5.1	18.4	25.2	21.6

#### 5.4 Taux d'éloignement par rapport à la norme au primaire

Dans la pratique, plusieurs élèves ont des âges les situant hors de la norme qui va de 6 ans au Cours Préparatoire première année (CP1) à 11 ans au Cours Moyen deuxième année (CM2), et de 12 ans en classe de 6ème à 18 ans en Terminale. Dans ce chapitre nous nous intéressons à ce phénomène au niveau du primaire où nous trouvons des enfants de 8 ans au cp1 et de 15 ans au CM2.

Comme on peut le constater au tableau 5.4, ce taux est très important dans les ménages pauvres; il est de 50,7% pour les extrêmes pauvres, de 48,1% pour les pauvres moyens et de 39,9% pour les non pauvres.

Il est plus généralement fort chez les garçons que chez les filles. Au niveau national nous avons 42,7% se décomposant comme suit: garçons 44,3% et filles 40,5% avec 51,0% pour les

garçons contre 50,0% pour les jeunes filles, 51,0% contre 44,4% pour les pauvres moyens et 41,0% contre 38,4% chez les non pauvres.

**TABEAU 5.4: TAUX D'ELOIGNEMENT PAR RAPPORT A LA NORME  
AGE/NIVEAU PRIMAIRE PAR NIVEAU DE PAUVRETE,  
PAR SEXE ET PAR REGION**

STRATE	PAR SEXE	ENSEMBLE ELEVES DU PRIMAIRE	TAUX D'ELOIGNEMENT PAR NIVEAU DE PAUVRE			ENSEMBLE
			TRES PAUVRE	PAUVRE	NON PAUVRE	
			ABIDJAN	H	112	
	F	108	24.3	41.3	28.8	30.2
	ENSEMBLE	221	29.0	23.5	34.9	33.4
AUTRES	H	89	39.3	65.3	37.1	44.7
VILLES	F	61	100.0	40.2	44.1	43.8
	ENSEMBLE	150	47.3	55.5	40.1	44.3
FORET EST	H	107	41.5	43.4	36.3	38.0
	F	62	49.1	45.3	57.7	52.5
	ENSEMBLE	169	44.5	44.4	42.7	43.3
FORET OUEST	H	60	53.1	53.8	54.4	53.9
	F	46	100.0	53.7	34.4	44.8
	ENSEMBLE	106	60.8	53.7	43.9	50.0
SAVANE	H	58	68.2	70.9	51.6	60.5
	F	34	32.8	35.2	43.0	39.8
	ENSEMBLE	92	59.8	58.3	48.0	52.8
ENSEMBLE	H	426	51.0	51.0	41.0	44.3
	F	311	50.0	44.4	38.4	40.5
	ENSEMBLE	737	50.7	48.1	39.9	42.7

## CONCLUSION

Les ratios présentés dans ce document de travail, 31,3% de pauvres en 1993 et 33,9% en 1995, donnent un ordre de grandeur sur la variation du ratio de pauvreté qui a légèrement dépassé le niveau de 30% entre 1985 et 1995. Ils ne permettent pas de conclure à une aggravation de la pauvreté entre 1993 et 1995. Quelques raisons statistiques évidentes expliquant cette position sont:

- l'échantillon de 1995 n'est que de 1000 ménages, soit seulement 10,4% de celui de 1993 qui est de 9600;

- l'échantillon de 1993 se rapporte plus particulièrement aux ménages dénombrés en 1991 qui n'ont pas changé de domicile tandis que celui de 1995 est issu d'un dénombrement mené parallèlement avec la collecte des données;

- les 9600 ménages de 1993 sont obtenus en remplaçant les 480 ménages enquêtés en 1993 à Abidjan par les 1680 de 1992. Cette démarche est surtout liée au fort taux de remplacement de 53% des ménages constaté en 1993 à Abidjan. Ce taux se rapporte aux 480 ménages de cette ville en 1993 qui ne représentent que 28,6% des 1680 ménages de 1992.